

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

F22

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents : Accusé de réception – Ministère de l'intérieur : Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed ERICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Elsa FAUCILLON, Fabienne MOREAU, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés : Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés : Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article R212-26,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2021 et l'article 5 des statuts de la Caisse des Ecoles fixant à 5 le nombre des délégués du Conseil Municipal au sein du Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles,

Considérant que sont déjà membres les conseillers municipaux suivants :

- Madame Délia TOUMI
- Monsieur Richard MERRA
- Madame Céline LANOISELÉE
- Madame Christelle NEDELEC

Considérant qu'à la suite de la démission de Madame Gwenola HAUG il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué du Conseil Municipal au Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Est désigné, à la place de Madame Gwenola HAUG, délégué du Conseil Municipal au Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles :

M. Laurent NOEL

Article 2 : L'ensemble des délégués du Conseil Municipal au Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles sont :

- Madame Délia TOUMI
- Monsieur Richard MERRA
- Madame Céline LANOISELÉE
- Madame Christelle NEDELEC
- Monsieur Laurent NOEL

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 4/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Leclerc', written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022